

**FINANCEMENTS PUBLICS DE LA CULTURE 2008**

**L'INTERCOMMUNALITÉ CULTURELLE  
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

# S O M M A I R E

- P 3 L'INTERCOMMUNALITÉ CULTURELLE
- P 4 LES EPCI EN RÉGION : 2<sup>EME</sup> FINANCEUR DE LA CULTURE
- P 5 LES SECTEURS CULTURELS SOUTENUS
- P 6 TYPOLOGIE DE L'INTERCOMMUNALITÉ CULTURELLE
- P 7 PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'ENQUÊTE

# L'INTERCOMMUNALITÉ CULTURELLE

Les résultats de cette étude donnent à voir les premières caractéristiques assez précises sur l'intervention culturelle des intercommunalités ; tendance à l'investissement, équipements à fort rayonnement en gestion directe, intégration des associations dans l'action culturelle communautaire, prédominance du soutien au spectacle vivant...

Ils seront présentés lors de différents moments d'échanges aux Intercommunalités enquêtées, afin d'envisager d'autres pistes de traitements et d'engager une mise en perspective de cette première approche de l'intercommunalité culturelle pour de prochaines éditions.

La loi de réforme des collectivités territoriales, adoptée le 16 décembre 2010, prévoit une couverture intégrale du territoire national par des EPCI. Une clarification des compétences des différents niveaux de collectivités devrait également être opérée et les cofinancements encadrés. La prochaine étape est l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale par les Préfets de départements. Ce document, élaboré dans le cadre d'une instance composée d'élus et de syndicats – la CDCI – contiendra les scénarios possibles d'évolution de la carte intercommunale dans les années à venir. Il devrait présenter, outre la création et la modification des EPCI, une réduction du nombre de syndicats mixtes par fusion, absorption ou suppression.





## LA COMPÉTENCE CULTURE DES EPCI

Compétences et dépenses culturelles ne vont pas toujours de pair. Ainsi, dans l'échantillon des 31 EPCI enquêtés, 4 ont une compétence culturelle mais aucune dépense en la matière pour l'année budgétaire 2008. À l'inverse, 1 intercommunalité agit sans compétence.



COMPÉTENCE CULTURE <sup>1</sup>	NOMBRE D'EPCI (SUR LES 31 ENQUÊTÉS)
OBLIGATOIRE	2
OPTIONNELLE	16
FACULTATIVE	2
OPTIONNELLE ET FACULTATIVE	6
SANS COMPÉTENCE	5

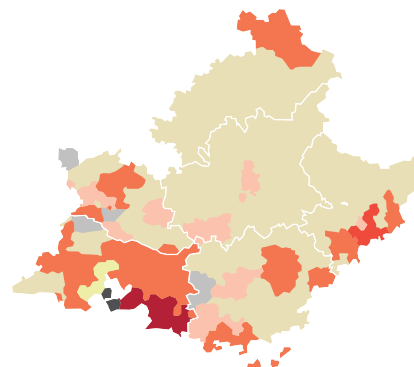
L'échantillon des EPCI a été construit à partir du panel des Villes. En effet, ceux-ci ont été sélectionnés à partir d'un seul critère : ils devaient avoir sur leur territoire au moins une Ville de plus de 10 000 habitants. Sur les 31 intercommunalités enquêtées 22 budgets culturels ont été identifiés pour l'année budgétaire 2008.

### COMPÉTENCE CULTURE

-  Communautés urbaines
-  Communautés d'agglomération
-  Communautés de communes
-  Syndicat d'Agglomération Nouvelle

### SANS COMPÉTENCE CULTURE

-  Communautés d'agglomération
-  Communautés de communes



1 Selon la nature juridique de l'EPCI, la compétence peut être obligatoire, optionnelle et/ou facultative. Obligatoire pour les CU «développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire», elle est optionnelle pour les CA et SAN «construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire». D'autre part, tous les EPCI peuvent adopter des compétences facultatives, qu'ils définissent librement.

# 01 | LES EPCI EN RÉGION : 2<sup>ÈME</sup> FINANCEUR DE LA CULTURE

L'ensemble des financements publics de la culture repérés pour l'année budgétaire 2008 s'élève à près d'un milliard d'euros, dont 121 millions collectés auprès de 22 intercommunalités. Les EPCI ont vocation à définir des actions communautaires interdépendantes et liées par un objectif commun. La culture, par ses nombreux impacts sur la cohésion, l'identité et le développement économique d'un territoire est un secteur particulièrement propice à s'intégrer dans une logique d'actions à la fois transversales et territoriales.

## UNE GESTION DIRECTE PRIVILEGIÉE

La structure des dépenses culturelles des EPCI est assez similaire à celle des Villes ; la gestion directe est au coeur de leurs interventions culturelles. Les charges directes sont avant tout des charges de personnel en direction d'équipements culturels. Une centaine d'entre eux ont été repérés pour l'année 2008, principalement dans les domaines de l'enseignement artistique (conservatoires, écoles de musique, de danse, d'art dramatique) et de la lecture publique (bibliothèques, médiathèques). A noter que la plupart de ces équipements étaient à l'origine gérés par des communes.

## UN PROFIL D'INVESTISSEUR

Les intercommunalités consacrent la plus grande part de leur budget aux investissements culturels (un quart du budget culturel total). Ces proportions illustrent le caractère bâtisseur des intercommunalités. Ce constat s'explique par leur compétence « création et gestion d'équipements culturels » et par leur relative jeunesse au regard des financeurs « historiques ». En effet, les intercommunalités peuvent être considérées comme étant dans une phase « de lancement » qui nécessite un certain niveau d'investissement pour la mise en place de leur réseau d'équipements culturels ; opération de construction, de réhabilitation : écoles, musées, salles de spectacle...

## UN PROFIL, DES PROFILS

La répartition des 22 EPCI enquêtés selon le volume de leurs dépenses culturelles révèle des écarts importants. Une première répartition montre ainsi que la moitié d'entre eux a dépensé moins d'1 million d'euro, alors que l'autre moitié se situe entre 1 et 20 millions d'euros de dépenses culturelles.

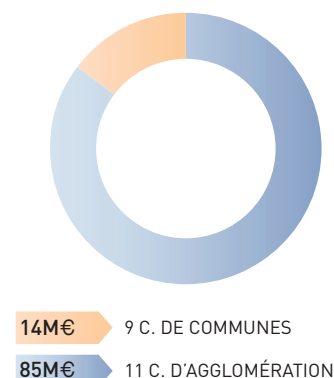
Cet écart s'explique par le volume très élevé de dépenses culturelles pour 2 EPCI qui cumulent à eux seuls plus de la moitié des financements culturels communautaires. À l'inverse, 11 EPCI sur 22 ont consacré moins d'un million d'euros pour la culture en 2008. Les écarts persistent au regard de l'indicateur euro par habitant étalé entre moins de 10€ et plus de 100€ par habitant, et au regard de l'effort culturel mesurant le poids du budget culture ; avec autant d'intercommunalités qui consacrent moins de 1% de leur budget à la culture que d'autres qui y consacrent plus de 10%.

Ces dépenses culturelles hétérogènes ne s'expliquent ni en fonction de la nature juridique des intercommunalités ni de leur strate démographique.

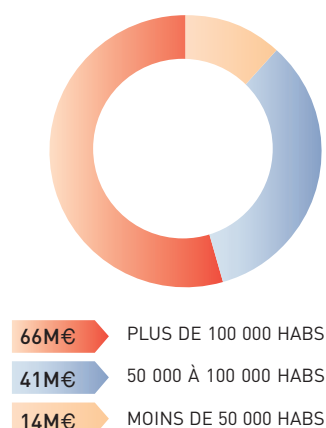
## 1,7 M€ D'INTERVENTION INDIRECTE REPÉRÉS POUR LA CULTURE

L'intervention culturelle des intercommunalités est souvent indirecte, s'effectuant par le biais d'autres compétences. La culture s'intègre ainsi dans des actions de développement économique, de valorisation territoriale, de tourisme et de politique de la ville. Il est important de souligner que le concours des services financiers et culturels a été primordial pour mener à bien ce repérage.

## VOLUMES DES DÉPENSES CULTURELLES TOTALES PAR NATURE JURIDIQUE



## VOLUMES DES DÉPENSES CULTURELLES TOTALES PAR STRATE DE POPULATION



## 02 | LES SECTEURS CULTURELS SOUTENUS

SPECTACLE VIVANT	55 M€	
PLURIDISCIPLINAIRE	39 M€	
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	11 M€	
LIVRE ET LECTURE	10 M€	
ARTS VISUELS	5 M€	
AUTRES DOMAINES	1 M€	

### 55 M€ POUR LE SPECTACLE VIVANT

Le spectacle vivant arrive largement en tête des filières soutenues, concentrant 45% des dépenses culturelles. La filière recouvre toutefois des domaines divers qui ne bénéficient pas tous du même soutien financier.

L'enseignement artistique (codé en pluridisciplinaire SV) est le premier poste budgétaire, vient ensuite la musique, essentiellement pour des actions de diffusion, puis loin derrière suivent le théâtre, les arts de la rue et de la piste, notamment vers les lieux gérés directement par les EPCI, et enfin la danse avec des crédits concentrés sur un CCN et une dizaine de compagnies.

### 28 M€ DE SUBVENTIONS

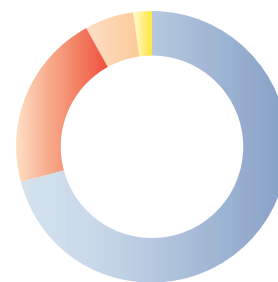
La plus grande partie des dépenses (38%) est allouée à des compagnies, festivals, lieux d'exposition, un tiers est alloué à des communes (34%) et un opéra communautaire, 18% de transferts sont alloués à des associations d'animation et d'action culturelle (MJC, centres culturels, clubs de pratique en amateur dans diverses disciplines et associations de valorisation des cultures régionales...). Enfin, les 10% restants concernent des structures de formation (écoles de musique et conservatoires), des offices du tourisme et des associations d'éducation populaire.

### 265 OPÉRATEURS

La moitié des opérateurs soutenus par des EPCI l'est également par d'autres types de financeurs publics. En volume des aides, c'est l'État qui est le principal financeur complémentaire des EPCI, mais en nombre d'opérateurs soutenus, c'est avec les Départements que les financements croisés sont les plus nombreux. Dans la moitié des cas de financements croisés, les EPCI sont les principaux financeurs des opérateurs soutenus.

Cela signifie que les intercommunalités peuvent aussi bien porter majoritairement une structure que venir appuyer financièrement des opérateurs soutenus par d'autres échelons d'intervention.

### LES DOMAINES DU SPECTACLE VIVANT



71%	Pluridisciplinaire
21%	Musique
6%	Théâtre, Arts de la rue, Cirque
2%	Danse

TRANCHE DE SUBVENTION	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
Plus de 500 000€	9
De 50 000€ à 500 000€	40
De 10 000€ à 50 000€	70
De 5 000€ à 10 000€	43
Moins de 5 000€	103

## 03 | TYPOLOGIE DE L'INTERCOMMUNALITÉ CULTURELLE

Fondée sur des regroupements partageant des comportements similaires, la typologie proposée positionne chaque EPCI selon son engagement financier sur 2 indicateurs ; l'effort culturel, c'est-à-dire le poids des dépenses culturelles, et l'euro par habitant. Quatre profils se dessinent que nous avons qualifiés d'émergents, focalisés, équilibrés, engagés.

### Les émergents : en phase d'investissement

GRUPE DE 6 EPCI DONT 1 CU, 3 CA ET 2 CC

12,6M€ de dépenses ; 93% d'investissement

Effort culturel moyen : 0,14%

€/hab. moyen : 1€

Filières : Pluridisciplinaire – Patrimoine – Spectacle vivant

4 Équipements en gestion directe ; 1 salle de spectacle, 1 école de musique, 1 édifice patrimonial et 1 musée.

### Les focalisés : concentrés sur un équipement

GRUPE DE 5 EPCI DONT 3 CA ET 2 CC

9M€ de dépenses ; 57% de fonctionnement

Effort culturel moyen : 2%

€/hab. moyen : 10,5€

Filières : Patrimoine – Spectacle vivant – Livre

5 équipements en gestion directe ; 1 musée, 1 conservatoire, 1 réseau de bibliothèques, 1 médiathèque et 1 maison du tourisme.

### Les équilibrés : partout à la fois

GRUPE DE 5 EPCI DONT 3 CA ET 2 CC

38,3M€ de dépenses ; 42% de fonctionnement, 35% de transfert, 23% d'investissement

Effort culturel moyen : 6,9%

€/hab. moyen : 40,4€

Filières : Spectacle vivant – Patrimoine – Livre

12 équipements en gestion directe ; 1 conservatoire, 4 musées, 2 salles de spectacle, 2 réseaux de médiathèques et d'écoles d'enseignement artistique, 1 office du tourisme.

### Les engagés : acteurs volontaires

GRUPE DE 6 EPCI DONT 1 CA ET 4 CC ET 1 SAN

61,7M€ de dépenses ; 64% de fonctionnement, 29% de transfert, 7% d'investissement

Effort culturel moyen : 17%

€/hab. moyen : 119,7€

Filières : Spectacle vivant – Livre – Arts visuels

38 équipements en gestion directe ; 4 réseaux de bibliothèques, 6 centres d'art, 3 écoles d'art, 4 réseaux d'écoles d'enseignement artistique, 15 salles de spectacle, 1 office du tourisme, 2 musées, 3 cinémas.

# PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'ENQUÊTE

## LE CHAMP DE L'ENQUÊTE

L'enquête couvre l'ensemble des dépenses réalisées de tous les secteurs culturels: spectacle vivant, livre, arts visuels, patrimoine, cinéma, cultures régionales, multimédia, culture scientifique et technique... Le nombre de financeurs publics étudiés est plus important pour cette édition 2008, avec la prise en compte de l'évolution de la population (85 Villes de plus de 10 000 habitants contre 76 en 2003), l'intégration d'un échantillon d'intercommunalités à fiscalité propre, auxquels s'ajoutent les 6 Conseils généraux, la Région et l'État (Drac Paca et crédits centraux du MCC). L'objectif est d'identifier, de qualifier, d'analyser et de restituer les dépenses culturelles réalisées par ces 124 financeurs.

## LES SUPPORTS DE L'ENQUÊTE

La collecte des données s'effectue dans une démarche exhaustive sur la base des comptes administratifs et d'entretiens avec les personnes ressources au sein de différents services (culturel, financier, personnel ou enseignement). Certaines dépenses relevant d'autres politiques que celle de la culture sont également repérées, notamment pour des actions culturelles en milieu éducatif (budget éducation), pour la construction d'équipements culturels (budget aménagement)...

## UN CLASSEMENT MÉTHODIQUE

Chaque dépense culturelle repérée fait l'objet d'une double codification Opérateur / Action, qui s'appuie sur une nomenclature permettant de caractériser :

- ▶ le bénéficiaire : qui est financé ? (une école de musique, une collectivité, un équipement en régie, une personne en nom propre, un centre social...)
- ▶ l'action : pour quoi faire ? (une action de production, de conservation, d'éducation artistique en milieu scolaire...)
- ▶ la nature économique de la dépense : s'agit-il d'une dépense de fonctionnement ou d'investissement ? Et plus précisément, une subvention à un tiers, des charges de personnel, un transfert entre financeurs ?
- ▶ le dispositif : est-ce que la dépense s'inscrit dans un cadre contractuel précis ? (scènes nationales, compagnies conventionnées...)

## LA PARTICIPATION DES ACTEURS

La constitution d'un Comité de pilotage, en amont du lancement de l'enquête, composé de représentants des différents financeurs enquêtés et de partenaires professionnels, s'est donné pour objectif une participation plus active dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'enquête, permettant ainsi d'envisager au mieux les possibilités d'exploitations. Il a fait place ensuite à des groupes de travail sur des restitutions thématiques. Un partenariat a été établi entre l'Arcade et l'Agence Régionale du Livre Paca sur l'analyse des crédits alloués au secteur du Livre et de la Lecture.

## UNE DÉMARCHE INTERRÉGIONALE

L'édition 2008 trouve également un nouvel élan dans une dynamique interrégionale autour de la création d'un dispositif d'observation commun. Une méthodologie commune permet de disposer d'analyses, en garantissant un socle commun pour des approches comparatives, et pouvant être généralisé à d'autres territoires. Cinq agences régionales ont bénéficié d'un soutien financier spécifique pour cette enquête, qui porte sur près de 400 financeurs publics, de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du ministère de la Culture et de la Communication.

UNE ENQUÊTE MENÉE EN REGION DEPUIS 1990

124 BUDGETS CULTURELS ÉTUDIÉS SUR L'EXERCICE 2008

UNE BASE DE DONNÉES QUI IDENTIFIE 16 000 DÉPENSES CULTURELLES

UN COMITÉ DE PILOTAGE CONSTITUÉ EN AMONT : FINANCEURS ENQUÊTÉS ET PARTENAIRES PROFESSIONNELS

UN DISPOSITIF INTERRÉGIONAL D'OBSERVATION DES FINANCEMENTS PUBLICS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DES ENTRETIENS DE VALOIS

5 AGENCES RÉGIONALES : ARCADE, ARSV, ARTECA, LA NACRE, OBSTER

5 Territoires qui représentent au niveau national 1/3 de la superficie et 1/3 de la population :

**RHÔNE-ALPES - 6M d'hab.**

**PACA - 4,8M d'hab.**

**LANGUEDOC-ROUSSILLON - 2,5M d'hab.**

**LORRAINE - 2,4M d'hab.**

**POITOU-CHARENTES - 1,7M d'hab.**



Initié par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, un dispositif d'observation des financements publics de la culture est conduit sur le territoire régional depuis 1990. Une enquête est à ce titre régulièrement menée (1990, 1992, 1994, 1996, 1999, 2003 et 2008), s'inscrivant en complémentarité de l'enquête nationale menée par le ministère de la Culture et de la Communication (DEPS). L'édition 2008 porte sur l'exercice budgétaire des financeurs habituellement interrogés : Etat (budget Drac et crédits centraux du ministère de la Culture), Conseil Régional, les six Conseils Généraux, un panel de Villes de plus de 10 000 habitants, et pour la première fois un échantillon d'EPCI à fiscalité propre. Ce document est une synthèse des analyses réalisées sur les dépenses des EPCI dans l'ensemble du champ culturel.

Toutes les publications relatives à ce champ d'observation sont téléchargeables sur [www.arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com)



**ARCADE**

6 place Barthélémy Niollon CS 30759  
13617 Aix-en-Provence cedex 1

T. : 33(0)4 42 21 78 00 • F. : 33(0)4 42 21 78 01  
[arcade@arcade-paca.com](mailto:arcade@arcade-paca.com) • [www.arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com)



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

